

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses |
| <b>Herausgeber:</b> | Alliance nationale de sociétés féminines suisses   |
| <b>Band:</b>        | 9 (1921)   |
| <b>Heft:</b>        | 126  |
| <b>Artikel:</b>     | En réponse...  |
| <b>Autor:</b>       | [s.n.]   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-256738">https://doi.org/10.5169/seals-256738</a>                          |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ment entre elles par régions pourra sans doute faciliter cette tâche, et il importe de signaler ici que les Sociétés genevoises ont, sur la suggestion de M. Veillard, constitué un cartel, au cadre très souple, qui, sans gêner aucune des Sociétés dans son autonomie propre, peut, d'autre part, coordonner heureusement leurs efforts.

Coordonner, éviter les gaspillages, les dispersions inutiles de temps et de forces, les doubles emplois, tel est toujours le principe d'action du Secrétariat. Il s'en est encore inspiré en organisant au début de l'été une rencontre des directrices et présidentes d'orphelinats, de homes, de maternités, de maisons dites de relèvement de la Suisse romande, réunion à laquelle les Départements vaudois de Justice et de Police et de l'Instruction publique s'étaient fait officiellement représenter. Deux travaux ont été présentés: l'un sur l'utilité de rencontres régulières de ce genre pour prendre contact entre personnes s'occupant des mêmes questions et pour étudier les problèmes tant pédagogiques qu'administratifs qui sont communs à toutes ces institutions; l'autre par Mme Chavannes-Hay, de Lausanne, sur la psychologie de la jeune fille moralement abandonnée. L'entretien très animé qui a suivi a montré combien fécondes pouvaient être pareilles rencontres.

\* \* \*

La première femme bourgmestre en Belgique.

Une correspondance de Bruxelles au *Temps* annonçait récemment que le Parlement belge avait voté un projet de loi autorisant les femmes à exercer les fonctions de bourgmestre, échevin, receveur et secrétaire communal. Le vote de cette loi s'imposait depuis le jour où le droit de suffrage à la commune a été reconnu aux femmes, et surtout depuis le 24 avril, date des élections communales, qui ont fait entrer nombre de femmes dans les conseils communaux.

Les femmes mariées ne pourront néanmoins accepter d'exercer des mandats échevinaux qu'en vertu d'une autorisation maritale, et les femmes bourgmestres devront, par dérogation à la loi communale, céder à un échevin les fonctions de chef de la police municipale.

Dans une des communes de l'agglomération bruxelloise, la féministe bien connue, Mme Brigode, a été élue échevin. On annonce maintenant que le roi, sur la proposition du premier ministre, M. Carton de Wiart, vient de nommer Mme Keignarts bourgmestre du village de Gheluvelt, qui est situé dans les régions dévastées, au nord d'Ypres. C'est parce qu'elle a rendu de grands services à ses concitoyens, dans l'œuvre de reconstruction, que le premier ministre a proposé au roi la nomination de Mme Keignarts, qui est la première femme bourgmestre en Belgique.

\* \* \*

Une note parue dans la presse montre de façon saisissante la relation de la misère avec la prostitution. En effet, d'après une statistique officielle publiée par le gouvernement autrichien, durant l'année dernière, 3300 femmes ont été arrêtées à Vienne pour prostitution clandestine. Parmi elles, il y a 377 épouses de fonctionnaires, 14 épouses d'ingénieurs, 7 épouses d'officiers, 571 femmes appartenant aux classes moyennes. Au prolétariat n'appartient que le 14% du total des délinquantes. Parmi les personnes arrêtées, il y avait des filles de médecins de régiment, de hauts conseillers des finances, de conseillers communaux, de dentistes, âgées de 15 à 16 ans, et 8 filles de hauts fonctionnaires du gouvernement. La statistique remarque que le développement de la prostitution, à Vienne, est la conséquence du fait que l'argent n'a plus de valeur pour les nouveaux riches et les étrangers: ceux-ci paient n'importe quel prix toute faveur, et les femmes de la société viennoise, qui sont pour la plupart réduites à la plus extrême indigence, ne résistent pas à cette séduction.

\* \* \*

Une de nos collaboratrices nous écrit:

*L'Entraide féminine de Marseille* vient de publier son sixième compte-rendu annuel.

Fondée pendant la guerre pour parer aux besoins les plus urgents et remédier aux misères matérielles et morales du moment, elle a cherché depuis lors à s'adapter à la situation actuelle. Elle vise à réveiller et à développer chez toutes les femmes le désir et le pouvoir de travailler au relèvement des ruines qu'a accumulées la grande tourmente, à les rendre plus conscientes de leurs devoirs et à en faire de véritables citoyennes, s'intéressant activement à la vie du pays et prenant à cœur leur part de collaboration.

Passons rapidement en revue les principales branches de l'œuvre.

La section des *pensions militaires* et celle des *pupilles de la guerre* sont sur le point d'être supprimées pour cause de double emploi. Celles de l'*assistance aux femmes en couches, aux vieillards et incurables*, des *renseignements sur les œuvres privées, du travail et du placement*, ont continué leur activité. La section juridique s'est surtout occupée des débats entre propriétaires et locataires. La *cantine* est très appréciée pour ses repas excellents et à bon marché et la *bibliothèque* est en plein progrès. Des *causeries* intéressantes attirent régulièrement un nombreux et fidèle auditoire autour de conférenciers de mérite, parmi lesquels nous remarquons notre compatriote le professeur Muret, de Lausanne, bien connu pour sa chealreuse propagande féministe.

Il n'a malheureusement pas encore été possible d'entreprendre la *lutte contre l'alcoolisme*. Elle n'aura quelque chance de succès que lorsque les Françaises auront enfin conquis les droits dont jouissent maintenant la plupart des femmes d'Europe et d'outre-mer!

*L'École d'initiation civique et sociale* avait été dès l'origine un

point de mire pour les fondatrices de l'*Entraide*: elle avait dû être laissée à l'arrière-plan pendant la guerre. Mais sa création s'imposait de plus en plus, à mesure que l'on constatait les lacunes d'une éducation qui laisse les femmes désarmées devant les difficultés de la vie. En France seulement, un million et demi ne sont-elles pas destinées au célibat et, pour une grande partie, aux apôtres de la lutte pour l'existence? Le programme du premier semestre de l'*École* ne comprend encore que les branches essentielles: notions de droit civil et de droit public, économie domestique, comptabilité familiale, pédagogie moderne, psychologie féminine et infantile, étude du féminisme, etc. Le nombre encore restreint des auditrices — 45 en tout — évolue sans doute en augmentant, grâce au talent et à la compétence indéniables des professeurs hommes et femmes.

On ne saurait trop féliciter celles qui ont su fonder, à l'écart de toute préoccupation politique et confessionnelle, et avec un horizon si largement ouvert aux tendances progressistes, le groupement de l'*Entraide féminine*. Si le chiffre des membres peut nous paraître encore bien modeste (500 environ) pour une ville aussi importante, il faut — ce va de soi — tenir compte des circonstances difficiles du début, des obstacles, de l'ambiance et de la nouveauté du point de vue auquel se sont placées les initiatrices. Souhaitons-leur, souhaitons surtout à leur *École* et à l'idée généreuse et pleinement démocratique qu'elle représente, un succès proportionné à leurs efforts.

C. II.

## En réponse...

### I. Nouveaux abonnements et dons.

|   |            |
|---|------------|
| Taverne antialcoolique (Genève), 1 abonnement | Fr. 3 —    |
| Dr W. (Lugano), un abonnement                 | » 3 —      |
| Mme B. (Genève), don                          | » 5 —      |
| Comité de l'U. F. (Neuchâtel), don            | » 14 —     |
|   | Fr. 25 —   |
| Listes précédentes: Fr. 491 95                |            |
|   | Fr. 516 95 |

### II. Souscription au fonds de roulement.

(Parts à 25 fr. l'une.)

|                            |        |
|----------------------------|--------|
| Mme T.-M. (Bâle), 2 parts  | Fr. 50 |
| Listes précédentes: » 2150 |        |
| Fr. 2200                   |        |

Tous nos remerciements. Arriverons-nous à la somme de 2500 fr. qui avait constitué le fonds de roulement initial du *Mouvement*?

## A travers les Sociétés féminines

**Zurich.** — *Association pour le Relèvement moral.* — Cette Association zuricoise vient de faire paraître son rapport annuel. L'activité de cette société a pris de plus en plus d'extension, les fléaux contre lesquels elle lutte si énergiquement se propagent de façon inquiétante dans les milieux de la campagne qui semblaient devoir rester à l'abri. Par bonheur, l'augmentation des membres a été proportionnée à l'accroissement de la tâche de prévention et de sauvetage que poursuit l'Association.

Les divers établissements qu'elle a fondés ont continué à se développer de façon très satisfaisante. L'*Asile de Jeunes Filles* montre avec évidence l'influence salutaire d'un travail accompli sous une direction qui sait réveiller les énergies et les bonnes dispositions qui sommeillent au fond de chaque être humain. A la *Maternité*, les efforts pour développer l'amour des mères pour leurs enfants sont en général couronnés de succès. L'*Oeuvre d'assistance et d'hospitalisation des personnes atteintes de maladies vénériennes* fait malheureusement toucher au doigt la gravité du mal qui atteint aujourd'hui une si grande partie de notre population. Elle fait aussi voir les relations intimes qui existent entre cette plaie et celle de l'alcoolisme. Il est d'autant plus regrettable que la loi qui avait pour but d'en limiter les dangers en soumettant cafés et auberges à certaines restrictions n'ait pas trouvé grâce devant le peuple. Il appartient aux femmes de reprendre avec un nouveau zèle le combat sur ce terrain!

Parmi les motifs d'encouragement, il faut citer le succès grandissant des *réunions de mères de famille* avec conférences instructives. Elles ont maintenant lieu régulièrement dans cinq quartiers différents de la ville et groupent toujours plus d'auditrices. Souvent elles ont été le point de départ de relations amicales et ont fourni l'occasion d'apporter un secours moral et des conseils bienvenus. Il est difficile d'en organiser à la campagne de façon un peu régulière. Les obstacles sont